

DÉPARTEMENT

DE

L'ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT

DE

TOURNON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2023-1062

**OBJET : MAINLEVÉE DES ARRÊTÉS DE PÉRIL IMMINENT ET ORDINAIRE
GREVANT L'IMMEUBLE 16 RUE DE DEÛME CADASTRE AN218 A ANNONAY**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L511-1 à L511-6 et L521-1 à L521-4 en vigueur à la date des arrêtés sus-visés,

VU l'arrêté N°966-2019 du 27 décembre 2019 portant mesures provisoires dans le cadre du péril imminent d'un immeuble cadastré AN 218 sis au 16 rue de Deûme à Annonay - Application de l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté N°62-2020 du 20 janvier 2020 portant prolongation des mesures provisoires dans le cadre du péril imminent d'un immeuble cadastré AN 218 sis au 16 rue de Deûme à Annonay - Application de l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté N°170-2020 du 27 février 2020 portant modification des mesures provisoires dans le cadre du péril imminent d'un immeuble cadastré AN 218 sis au 16 rue de Deûme à Annonay - Application de l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté N° 245-2020 du 17 avril 2020 de péril ordinaire : immeuble cadastré AN 218 sis au 16 rue de Deûme à Annonay - Application de l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation,

CONSIDÉRANT le procès-verbal de réception daté du 25 octobre 2023, transmis le 15 novembre 2023 par la régie Goudard-Patot, syndic de l'immeuble,

CONSIDÉRANT la visite sur site du 17 novembre 2023 et le courrier de l'expert du 22 novembre 2023 constatant l'achèvement des travaux de regarnissage et d'enduit de façade,

CONSIDÉRANT la réalisation des derniers travaux prescrits dans lesdits arrêtés et mettant fin à tout péril sur le bâtiment pour les occupants comme pour les tiers ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux mis en œuvre est conforme aux prescriptions des arrêtés municipaux et aux rapports d'experts en date du 13 décembre 2019, du 18 février 2020 et du 4 septembre 2020,

ESPI

ARRETE

Article 1 :

La mainlevée des arrêtés du 27 décembre 2019, du 20 janvier 2020, du 27 février 2020 et du 17 avril 2020 prescrivant des travaux de mise en sécurité sur l'immeuble sis à ANNONAY, 16 rue de Deûme parcelle cadastrée AN 218 est prononcée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié :

Au syndic de copropriété :

Agence GOUDARD PATOT 6 bd de la république 07100 Annonay,

Aux copropriétaires :

Madame Josiane RABIER RIVERA Résidence du Parc 10 rue Capitaine de Canson
07100 Annonay

SCI H et M - Madame Jacqueline MINIER La Vanaude 33 Av Marc Seguin 07100
Annonay

Mme AMGHAR MOUNIA Rue du Colibri 69290 Grézieu-La-Varenne

Monsieur Henri BAUERLE 4 rue de l'église 07100 Boulieu-Lès-Annonay

Monsieur Raymond et Mme Annie SOULIER 82 rue Charmenton 07100 Annonay

Monsieur Cédric BUREL et M. Sabri JEMOUR 6 lot Le bel horizon 26140 Andancette

Aux locataires :

Madame Anaïs CHABERT 16 rue de Deûme à Annonay

Madame COURBIS-PALISSIER, 16 rue de Deûme à Annonay

Madame Juliane ROUX, 16 rue de Deûme à Annonay

Société THORAN'E COIFFURE - Madame Géraldine PLEINET - 12 place des Cordeliers
07100 Annonay.

Article 3 :

Le présent arrêté sera communiqué :

- à Annonay Rhône Agglo au titre de la compétence habitat,
- au représentant de l'État dans le département

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

23 NOV. 2023



Le Maire

Simon PLENET

par délégation Catherine MOINE

Conseillère municipale déléguée à

l'urbanisme à la mise en sécurité et à la salubrité des immeubles

Transmis en sous Préfecture le: ID de télétransmission 2023-210700100 20230101-46184 AI	Notifié le :	Publié le :
---	--------------	-------------

SP